

INFOS PRATIQUES

Signalez votre changement d'adresse à la CPAM



Un changement d'adresse, c'est simple et rapide avec votre compte ameli !

Parce qu'être bien pris en charge, c'est effectuer les bonnes démarches à temps, prévenez votre Caisse d'Assurance Maladie si vous changez d'adresse. Signalez sans tarder vos nouvelles coordonnées à votre CPAM en vous rendant sur votre compte ameli (rubrique "Mes démarches", "Modifier mon adresse postale"). Vous y indiquerez votre nouvelle adresse et le(s) bénéficiaire(s) concerné(s).

À noter : dès que vous recevez un accusé de réception de votre CPAM (mail ou SMS), n'oubliez pas de mettre à jour votre carte Vitale sur une borne dans l'un de ses points d'accueil ou, à l'occasion d'un passage, dans une pharmacie ou un établissement hospitalier.

Luttons contre les frelons asiatiques



Menaces pour la biodiversité et la santé publique, le frelon asiatique est un insecte nuisible qui prolifère aussi bien à la ville qu'à la campagne. Arrivé en 2004 dans des poteries en Gironde, ce redoutable prédateur d'abeilles voit sa zone de nidification évoluer de 100 km par an. Malheureusement, aujourd'hui aucune technique ne permet de l'éradiquer complètement. La seule solution est de détruire les nids. Pour aider les particuliers à s'en débarrasser, la ville de Treillières a signé une convention avec l'association sanitaire apicole départementale de Loire-Atlantique (ASAD 44). Celle-ci prévoit l'intervention de bénévoles formés et équipés. Jusqu'à 22 mètres de hauteur, l'association intervient grâce à une perche munie d'une bombe insecticide capable de pulvériser directement au cœur du nid. Ce service peut être rémunéré sous forme de dons. En contrepartie, l'association transmet au particulier une attestation permettant une réduction d'impôts. Mais, dès aujourd'hui, il est recommandé de mettre en place des pièges dans nos jardins afin de tuer les reines sortant tout juste de leur hibernation.

Contact : ASAD 44. Téléphone : 02 40 40 45 22. Infos sur le site : anti-frelon-asiatique.com

Vous faites face à un nid d'abeilles ?



Si vous constatez la présence d'un nid d'abeilles chez vous, nous vous conseillons d'entrer en contact avec un apiculteur.



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

